Groupement national interprofessionnel des semences et plants

Union française des semenciers

Union des industries de la protection des plantes

Communiqué de presse
Paris, le 16 août 2010

Destruction d'essai de vigne OGM à Colmar : Un acte inqualifiable confirmant l'intolérance de ses auteurs et l'échec de la politique de concertation menée depuis des mois.

Les professionnels des semences et de la protection des plantes condamnent sans réserve l'action des Faucheurs Volontaires menée à Colmar le 15 août et plaident pour le droit à la recherche sur les biotechnologies végétales en France.

A la suite de la destruction de l'essai de vigne OGM mené par l'Inra à Colmar, les professionnels des semences et de la protection des plantes apportent tout leur soutien à l'Inra et sont consternés par la perte de données scientifiques que cette destruction va engendrer.

« Depuis 10 ans, des dizaines d'essais OGM au champ, toutes culture confondues, ont été détruits », explique Philippe Gracien, porte-parole des professionnels des semences et de la protection des plantes. « Cette perte de connaissance est préjudiciable pour la recherche et le développement des biotechnologies végétales en France car elle porte notamment atteinte à sa capacité d'expertise ».

« Les autorisations d'essais en plein champ sont données après avis du Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) où siègent des organisations sceptiques voire opposées aux OGM. L'essai de vigne OGM a été parfaitement autorisé par le gouvernement car il a fait l'objet d'un consensus de l'ensemble des parties prenantes à la décision. Rappelons également que cet essai a été conçu et pensé en intégrant une réflexion avec les ONG», poursuit Philippe Gracien.

« Malgré les tentatives de concertation citoyennes sur les OGM menées par le gouvernement (Grenelle de l'Environnement, HCB), force est constater que l'intolérance et la violence sont toujours présentes et que les essais sont toujours détruits. Or, la recherche sur les biotechnologies végétales est essentielle pour l'avenir de l'agriculture en France. La loi OGM, issue du Grenelle de l'environnement prône la possibilité de cultiver avec ou sans OGM. Le gouvernement doit donc maintenant prendre les mesures qui s'imposent afin que les programmes de recherches puissent être menés sereinement jusqu'à leur terme », conclut P. Gracien.

Pour toute information complémentaire merci de contacter Valérie Carlon :
Tél. : 06 12 21 08 30; e-mail : valerie.carlon@wanadoo.fr